



# FOIRE AUX QUESTIONS

## VIABILITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Comment les activités du Service de viabilité du système de santé et des services sociaux recouperont-elles celles de l'administrateur public de l'ASTNO?

Le Service de viabilité du système de santé et des services sociaux (le Service) et l'administrateur public examinent tous deux la viabilité des services de santé et des services sociaux, mais sous des angles différents. Le rôle de l'administrateur public est plus immédiat et consistera à examiner la gouvernance et les activités quotidiennes de l'ASTNO, tandis que le rôle du Service est davantage axé sur le système, examinant les services de santé et les services sociaux qui devraient être essentiels aux TNO.

Quelles sont les réalisations du Service à ce jour?

Depuis sa création en juillet 2024, le Service œuvre à établir sa portée et à concevoir son approche de suivi et d'évaluation tout en analysant les processus d'embauche internes afin de s'assurer qu'il dispose des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Comment tous les efforts visant la viabilité au sein du système de santé et de services sociaux s'harmonisent-ils?

Le Service se réunit régulièrement avec une équipe de projet composée du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux et des directeurs généraux des trois administrations de la santé et des services sociaux des TNO pour s'assurer que les activités liées à la viabilité dans l'ensemble du système, y compris celles qui sont mises en œuvre par l'administrateur public, sont harmonisées et ne se chevauchent pas. Une des missions spécifiques du Service consiste à définir une approche financièrement viable, et efficace sur le plan fonctionnel, de la prestation des services de santé et des services sociaux (y compris les services assurés) aux TNO.

Quelles sont les pressions actuelles liées aux coûts auxquelles est confronté le système de santé et des services sociaux?

Le Service effectue actuellement son analyse préliminaire à cet égard, mais deux défis reviennent constamment : la pénurie de professionnels de la santé et des services sociaux au niveau national, qui oblige à faire appel à des agences pour la prestation de services aux TNO, ainsi que l'augmentation du recours aux services et la hausse de l'inflation, qui ont une incidence sur les programmes et les services dépendant des déplacements et l'emploi contractuel.

Pourquoi le Service de la viabilité du système de santé a-t-il été créé?

Le paysage du système de santé et des services sociaux est en train de changer : nous continuons à élargir notre offre de services pour faire face aux pressions financières actuelles, mais la position dans laquelle se trouve le gouvernement ne lui permet plus de poursuivre sur cette lancée. Non seulement nous devons repenser la manière dont nos services de santé et nos services sociaux sont fournis, mais nous devons également réaliser quels sont nos besoins essentiels dans le domaine de la santé et des services sociaux. C'est au Service de la viabilité du système de santé que cette mission a été confiée.

Pourquoi le Service relève-t-il du ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones?

La mise en place d'un système de santé et des services sociaux plus durable nécessitera plusieurs initiatives complexes et multiformes qui ne devraient pas être entreprises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou les administrations de santé et des services sociaux seuls. En plaçant le Service au sein du ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones, le premier ministre s'engage à faire sa part pour aider le MSSS et les administrations de santé et des services sociaux à mettre en place un système plus durable pour les résidents des TNO. Cela permet également à l'Assemblée législative de demander des comptes au premier ministre pour s'assurer que le travail accompli se soldera par des avantages financiers à long terme pour le GTNO.

De quoi le Service sera-t-il responsable?

Le Service sera chargé de mener à bien un examen de la prestation des programmes et des services de base, y compris les services assurés au sein du système de santé **et** de services sociaux. Ce travail devra être entrepris en coopération avec le MSSS et les administrations de santé et des services sociaux afin de mieux comprendre les facteurs susceptibles d'augmenter les coûts de prestation des programmes, et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pertinentes.

---

**En quoi l'examen entrepris par le Service diffère-t-il des autres examens de viabilité que le système de la santé et des services sociaux a entrepris par le passé?**

Les examens précédents ont permis de déterminer les changements opérationnels à apporter au système en fonction de la manière dont les services de santé et les services sociaux sont offerts aux TNO. Ce travail n'est pas abandonné, et sera utilisé dans le cadre de l'examen que le Service va entreprendre.

Pour générer un changement transformateur, nous devons d'abord définir et hiérarchiser les besoins des Ténois. Les activités du Service permettront de définir ces besoins et de déterminer comment ceux-ci peuvent être remplis, tant sur le plan financier que sur le plan de l'efficacité opérationnelle, pour le bénéfice à long terme du cadre fiscal du GTNO.

Le Service mettra par ailleurs en place un cadre d'amélioration continue qui permettra de surveiller en permanence la viabilité des services de santé et des services sociaux et d'en rendre compte : on pourra ensuite procéder, le cas échéant, à des ajustements fondés sur des données probantes.

---

**Un système plus durable signifie-t-il que les programmes et les services devront être plus performants tout en disposant de ressources restreintes?**

Nous comprenons les préoccupations des travailleurs de première ligne et du personnel responsable des opérations. Le travail du Service sera conforme à l'engagement pris dans le cadre du mandat, à savoir trouver des solutions efficaces sur les plans financier et opérationnel et ce, sans diminuer la qualité des services fournis.

---

**Quelles ressources sont affectées au Service?**

Le financement du Service est entièrement régi par l'accord du Fonds d'investissement-santé pour les territoires, qui comprend un volet sur la viabilité du système de santé et des services sociaux.

Le financement est limité dans le temps jusqu'au 31 mars 2028 et équivaut à environ 2 millions de dollars par an pour financer neuf postes et certaines opérations comme les échanges avec le public et les activités de communication. Bien que tout financement non dépensé chaque année devienne caduc, l'accord du Fonds d'investissement-santé pour les territoires comporte des dispositions de report qui permettent d'affecter tout revenu non dépensé à une période ultérieure.

---

La création du Service constitue-t-elle une utilisation appropriée des fonds alors que le GTNO tente également de faire face à la croissance accrue du système de santé et de services sociaux?

La viabilité des services de santé n'est pas un nouveau défi pour les TNO, c'est pourquoi elle constitue un élément phare du mandat du GTNO et des priorités de la 20<sup>e</sup> Assemblée législative. La viabilité des services de santé est en outre une préoccupation nationale, et c'est pourquoi le gouvernement fédéral s'est engagé à financer les efforts visant la viabilité entrepris au moyen de l'accord du Fonds d'investissement-santé.

Le financement en vertu de l'accord est utilisé pour soutenir pleinement la création du Service, précisément parce qu'il ne conviendrait pas que le GTNO retire des ressources à un système de santé et des services sociaux déjà mis à rude épreuve, ou qu'il lui impose un surcroît de travail.

---

Comment le Service est-il structuré?

L'équipe du Service est composée de 8 personnes qui apportent une combinaison d'expertise en haute direction dans un contexte nordique et de compétences en matière d'évaluation de programmes et d'analyse financière. Ces compétences combinées assureront la prise en compte des facteurs financiers, politiques et juridiques tout au long du processus d'examen et dans tous les changements qui seront mis en œuvre.

Est-il prévu que le travail du Service soit achevé d'ici mars 2028?

Le Service est guidé par une charte de projet, des outils de gestion de projet connexes et une approche de suivi et d'évaluation. Dans le cadre de son obligation de reddition de comptes au premier ministre, le Service continuera à fournir des mises à jour sur ses progrès, et le travail devrait être achevé d'ici la fin de l'Assemblée actuelle, conformément au mandat de celle-ci. La mise en œuvre de tout changement se poursuivra dans ce délai, dans l'attente de l'analyse de l'examen et de toutes les approbations ultérieures nécessaires.

---

**Comment les travaux du Service vont-ils chevaucher ou compléter ceux de l'initiative de renouvellement du gouvernement?**

L'objectif de l'initiative de renouvellement du gouvernement est d'examiner les points forts des programmes et des services et de déterminer si ces réussites apportent une valeur ajoutée au GTNO compte tenu des budgets alloués. L'accent est mis davantage sur le long terme, et l'approche adoptée se base sur la responsabilité des programmes et des services à fournir des résultats au moyen de l'établissement d'un calendrier d'évaluation fondé sur les risques et axé sur les résultats pour tous les programmes et services du GTNO.

Les travaux du Service porteront sur l'efficience et l'efficacité des processus financiers et opérationnels des programmes de santé et de services sociaux, et sur les résultats de leurs activités. L'objectif est de nature plus immédiate et appliquera une approche visant la viabilité, optimisant l'utilisation des ressources, du temps et de l'argent injectés dans le système de santé et des services sociaux.

Bien qu'il s'agisse d'exercices distincts ayant des objectifs différents, les résultats des efforts de l'initiative d'une part et du Service d'autre part se complèteront au fur et à mesure de leurs progrès.

---

**Les travailleurs de première ligne auront-ils un rôle à jouer dans les travaux du Service?**

Le Service ne peut réaliser son examen efficacement sans consulter ceux qui contribuent le plus à notre système : les travailleurs de première ligne et le personnel responsable des opérations.

Pour se préparer à des échanges fructueux, le personnel du Service examinera les documents issus des échanges précédents et mènera des recherches et des analyses afin d'éviter d'aborder les mêmes sujets, et de proposer des questions à la fois fondées sur des données existantes et tournées vers l'avenir.

D'ici là, le Service fournit aux travailleurs de première ligne et au personnel responsable des opérations des rapports mensuels sur l'avancement de ses activités.

En attendant, les travailleurs de première ligne et le personnel responsable des opérations sont encouragés à adresser tout commentaire à l'adresse du Service, [HCSSU\\_Info@gov.nt.ca](mailto:HCSSU_Info@gov.nt.ca). Si diverses voix se font entendre, cela permettra de mettre en place un système de santé et de services sociaux plus durable.

---

**Les acteurs communautaires auront-ils leur mot à dire dans les activités du Service?**

Le Service s'appuiera sur les informations fournies par les six conseils régionaux du mieux-être, qui lui transmettront les préoccupations des résidents de chaque région en matière de santé et de services sociaux, et des données sur ceux-ci. Les voix de chacun de ces conseils seront essentielles au travail du Service et conduiront à un système de santé et de services sociaux plus durable.

---

**Le Service sera-t-il tenu de fournir des rapports réguliers sur les progrès réalisés?**

Oui, il sera important de rendre compte régulièrement des progrès accomplis et des enseignements tirés. En réponse à son obligation de développer un cadre de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès, le Service doit également fournir des rapports d'étape sur une base semestrielle. Le prochain rapport sera produit en juin 2025. Comme indiqué ci-dessus, le Service s'engage en outre à fournir des rapports d'avancement réguliers aux travailleurs de première ligne et au personnel responsable des opérations sur le travail entrepris par l'intermédiaire de bulletins d'information internes distribués au personnel interne du ministère et des trois administrations.

---

**Où puis-je obtenir plus d'information?**

Veuillez communiquer avec le Service au [HCSSU\\_Info@gov.nt.ca](mailto:HCSSU_Info@gov.nt.ca).

---